Nations Unies A/58/PV.57

# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

**57**e séance plénière
Mercredi 5 novembre 2003, à 15 heures
New York

*Président :* M. Hunte . . . . . (Sainte-Lucie)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 17 de l'ordre du jour**

**Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

**h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection**

**Note du Secrétaire général** (A/58/108)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans le document A/58/108, l'Assemblée générale doit nommer, au cours de la cinquante-huitième session, une personne au siège qui deviendra vacant au Corps commun d'inspection, à l'expiration, le 31 décembre 2004, du mandat de M. Sumihiro Kuyama (Japon).

Comme également indiqué dans le document A/58/108, conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale consultera les États Membres en vue d'établir une liste de pays – dans ce cas, un seul pays – qui seront priés de présenter un candidat aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Après avoir tenu les consultations nécessaires, je voudrais transmettre à l'Assemblée les informations suivantes que j'ai reçues du Président du Groupe des États asiatiques. Pour le siège vacant revenant aux États asiatiques, il y a deux candidats, à savoir le Japon et le Pakistan.

Puisqu'il y a deux candidats pour un siège vacant parmi les États asiatiques, je voudrais, conformément à la pratique établie, consulter les États Membres en procédant à un vote consultatif par scrutin secret afin de choisir un pays parmi les États asiatiques qui seront priés de présenter un candidat aux fins de nomination au Corps commun d'inspection. Bien que ce vote consultatif ne soit pas une élection, nous suivrons le règlement intérieur de l'Assemblée régissant les élections.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique en vigueur, les pays recevant le plus grand nombre de votes et pas moins de la majorité des voix des personnes présentes qui prennent part au vote seront priés de présenter un candidat aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve également cette procédure?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : En cas de partage égal des voix pour un siège vacant restant, il y aura un scrutin restreint limité aux candidats qui auront obtenu un nombre égal de votes – ce qui n'est pas un problème dans ce cas. Puis-je considérer que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

03-59708 (F)

l'Assemblée générale approuve également cette procédure?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Également dans le cadre du processus de sélection, je voudrais rappeler aux États Membres que conformément à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies et à la résolution 58/1 en date du 16 octobre 2003, deux États Membres ne recevront pas de bulletins de vote.

Puis-je rappeler aux membres qu'à ce stade, l'Assemblée ne nomme pas les membres du Corps commun d'inspection? Elle ne fait que choisir un pays, qui sera prié de présenter un candidat. En conséquence, seul le nom d'un pays, et non pas le nom d'une personne, figurera sur le bulletin de vote.

Je voudrais maintenant répéter les noms des deux pays parmi les États asiatiques qui souhaitent présenter un candidat : Japon et Pakistan.

Je voudrais également indiquer que parmi les États asiatiques, la Chine a déjà un ressortissant qui siège au Corps commun d'inspection. Le nom de cet État ne doit donc pas figurer sur le bulletin de vote.

L'Assemblée va maintenant procéder à la sélection parmi les États asiatiques, d'un pays qui sera prié de présenter un candidat pour pourvoir le siège vacant du Corps commun d'inspection.

Avant de commencer la procédure de vote, je voudrais rappeler aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote.

Des bulletins marqués « B » vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants d'inscrire sur le bulletin le nom de l'État pour lequel ils souhaitent voter. Les bulletins contenant plus d'un nom d'État seront déclarés nuls. Les bulletins de vote contenant le nom d'un État Membre n'appartenant pas à la région concernée ou le nom d'une personne seront déclarés nuls.

*Sur l'invitation du Président, M. Stoev (Bulgarie), M. Villacis (Équateur), Mlle Kiel (Allemagne) et Mme Faye (Sénégal) assument les fonctions de scrutateur.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

*La séance, suspendue à 15 h 25, est reprise à 15 h 45.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---|---|
| Nombre de bulletins déposés : | 185 |
| Nombre de bulletins nuls : | 2 |
| Nombre de bulletins valables : | 183 |
| Abstentions : | 0 |
| Nombre de votants : | 183 |
| Majorité requise : | 92 |
| Nombre de voix obtenues : | |
| Japon | 101 |
| Pakistan | 82 |

*Ayant obtenu la majorité requise, le Japon a été choisi pour être prié de présenter un candidat aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les membres de leurs conseils, et je remercie également les scrutateurs de leur aide.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Japon sera prié de fournir le nom d'un candidat et le curriculum vitae du candidat faisant état de ses compétences pour les tâches à accomplir.

Après la tenue des consultations appropriées décrites au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Président de l'Assemblée générale va proposer à l'Assemblée un candidat qualifié aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 17 h) de l'ordre du jour.

**Point 20 de l'ordre du jour**

**Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies**

**Rapport du Secrétaire général** (A/58/392)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luvsangiin Erdenechuluun, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

**M. Erdenechuluun** (Mongolie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un insigne honneur et privilège que de faire rapport à la présente session de l'Assemblée générale, en ma qualité de Président de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, sur les textes issus de la Conférence tenue à Oulan-Bator du 10 au 12 septembre 2003. Alors que les représentants de 13 pays assistaient à la première Conférence tenue en 1988 à Manille, les délégués de 119 pays du monde entier, un grand nombre d'organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies, et près de 100 organisations non gouvernementales ont participé à la Conférence d'Oulan-Bator.

Ceci atteste l'expansion dynamique du mouvement qui embrasse les démocraties jeunes et éprouvées. Il est particulièrement révélateur pour mon pays, la Mongolie, que cette conférence sur la démocratie mondiale se soit déroulée au coeur de l'Asie, où des empires sont nés et se sont effondrés, où des expériences sociales sans précédent ont eu lieu et où nous voyons actuellement se manifester un nouvel engagement mondial en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Ce fut pour la Mongolie un grand honneur que d'accueillir cette prestigieuse assemblée mondiale. Il s'agissait également, pour nous, d'une grande responsabilité. Aujourd'hui, je suis heureux de faire savoir à l'Assemblée que la Conférence a été couronnée de succès et c'est une conclusion que partagent tous les participants. Je saisis l'occasion pour remercier tous les pays de leur participation active aux travaux de la Conférence. Ma reconnaissance s'adresse tout particulièrement à l'Australie, au Canada, à Chypre, à l'Allemagne, au Japon, à l'Italie, au Luxembourg, à la Nouvelle-Zélande, à la Norvège, à la République de Corée, au Qatar, à la Suède, à la Suisse, à la Turquie, au Royaume-Uni, aux États-Unis d'Amérique, à la Commission européenne, au Fonds Canada et aux organisations du système des Nations Unies pour leur assistance et leur appui inestimables à l'organisation de cet événement important.

Un nombre d'États sans précédent – comme je l'ai dit 119, dont une trentaine étaient représentés au niveau ministériel ou équivalent – ont participé à la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, comptant ainsi le plus grand nombre de personnalités de haut rang qu'ait jamais rassemblées de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

Une innovation a consisté, en parallèle avec la Conférence, un Forum parlementaire organisé conjointement par le Parlement mongol et l'Union interparlementaire. Il a réuni 120 parlementaires venus de 47 pays. Un forum de la société civile véritablement interactif, réunissant 240 participants venus de 64 pays, a précédé la Conférence. Les deux forums ont présenté leurs conclusions à la Conférence. En outre, les gouvernements des pays participants ont été encouragés à inclure, dans leurs délégations nationales, des parlementaires et des représentants de la société civile. Ce fut également le cas pour la plupart des délégations représentées à la Conférence.

Ce format à trois niveaux fut, pour la première fois, introduit à la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, et je crois que les conférences futures devraient maintenir cette pratique, puisqu'elle a démontré son utilité et sa pertinence à Oulan-Bator.

La cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies s'est déroulée autour du thème principal « Démocratie, bonne gouvernance et société civile ». L'ordre du jour a reflété les questions les plus pressantes et critiques ayant trait à la démocratie dans le monde. Le débat s'est articulé autour de trois principaux domaines de préoccupation : le renforcement de la gouvernance démocratique et de la coopération avec la société civile, les défis posés et les chances offertes par la démocratie, le partenariat et la participation à la lutte contre la pauvreté, ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les représentants ont engagé un débat fondamental sur la façon de consolider le choix politique de la démocratie et de l'appuyer par les efforts que déploient eux-mêmes les peuples sur les

plans politique, économique et intellectuel et par les engagements mondiaux des nations grandes et petites en faveur de la démocratie. Pour citer le Président de la Mongolie, M. Natsagiyn Bagabandi, la démocratie n'est pas un conte de fées ni un don offert par autrui. La démocratie, en tant que remarquable réalisation l'humanité, oblige toute personne qui y est attachée à renforcer ses institutions politiques et à la sauver de tous les dangers.

Les représentants de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies ont entendu un message du Secrétaire général, dans lequel il prenait note du fait que la progression de la démocratie ne devait pas nous faire céder au triomphalisme, étant donné les revers subis dans le monde, notamment le fait que l'esprit de la démocratie soit perdu de vue, la baisse préoccupante du taux de participation aux scrutins électoraux et les sentiments d'exclusion et à la préserver de tous les risques.

Quelque 70 chefs de délégation ont pris la parole devant la plénière pour échanger des expériences s'agissant de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance et d'identifier les multiples défis posés à la démocratie aux niveaux national et international, ainsi que les moyens de les relever. Le discours-programme de la Conférence a été prononcé par le Premier Ministre Enkhbayar qui a présenté une analyse approfondie du mouvement démocratique mongol dans une perspective historique et qui a proposé des idées et des suggestions spécifiques tendant à renforcer le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies dans le contexte évolutif de la mondialisation que nous connaissons.

La cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies s'est axée sur les questions qualitatives et de fond relatives à la démocratie et sur leurs solutions : la primauté du droit, l'amélioration des arrangements constitutionnels démocratiques, les systèmes politiques et électoraux démocratiques, la menace du fondamentalisme électoral et la nécessité de procéder à des réformes électorales, les droits civils et politiques des citoyens, l'obligation de rendre des comptes et la transparence du gouvernement, les dangers de la bureaucratie et de la corruption, la consolidation des systèmes multipartites, le rôle des médias indépendants, les organisations de la société civile en tant que véhicules de démocratie, les arrangements institutionnels favorisant des partenariats entre État et société civile, la capacité des collectivités locales de participer à la prise de décisions, l'inclusion de tous dans le processus démocratique, ainsi que la représentation et la participation des citoyens.

Les délégués se sont ralliés unanimement à l'idée que la démocratie ne doit pas être considérée comme acquise une bonne fois pour toutes, et qu'elle ne peut être renforcée que par un large débat participatif sur les questions que je viens de présenter, par la mobilisation de la volonté politique requise et par la solidarité. Ils ont aussi noté que les réformes démocratiques sont un processus continu, et qu'il n'y a pas de solutions toutes faites universellement applicables. Néanmoins, les valeurs de base, les principes fondamentaux et les dimensions normatives de la démocratie exprimés par les instruments de base relatifs aux droits de l'homme servent de cadre directeur que toutes les démocraties doivent respecter, qu'elles soient jeunes ou anciennes.

Le leitmotiv des débats à la Cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies était la nécessité d'une meilleure qualité de démocratie, de son enracinement et de l'assimilation d'une culture démocratique. L'un des aspects les plus importants de la démocratie est la bonne gouvernance. Les délégués se sont concentrés sur les façons de rendre la gouvernance plus efficace et participative, plus transparente et plus juste, plus réactive et plus responsable.

Au cours des débats de la Cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, une vive inquiétude s'est exprimée que la mondialisation ait en grande partie nui à la démocratie, car elle a aggravé la pauvreté et la marginalisation, surtout chez les plus vulnérables. Tout en reconnaissant les nombreuses possibilités bénéfiques qu'offre la mondialisation, il a été souligné que divers cadres juridiques internationaux doivent être mis en place afin d'atténuer ses effets négatifs.

Les délégués ont unanimement condamné le terrorisme et ont affirmé le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre ce fléau. Les débats ont aussi appelé à un multilatéralisme démocratique au niveau mondial, afin de renforcer les partenariats au bénéfice de la démocratie, du développement et du progrès social. Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et éliminer la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale, il fallait là aussi un vrai partenariat

en faveur du développement aux niveaux national, régional et international.

À la fin des débats, la Cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies a adopté deux documents majeurs qui reflètent les principes essentiels et les engagements dont les participants ont débattu, et qui tracent l'avenir du développement démocratique. La Déclaration et le Plan d'action d'Oulan-Bator vont guider les activités de la Conférence pour les années à venir. Ces deux documents serviront à préserver la continuité avec les idées exprimées lors de précédentes conférences, tout en recherchant de nouvelles façons de renforcer la démocratie et le mouvement démocratique international.

La Déclaration d'Oulan-Bator de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies pose six principes clefs qui régissent les sociétés démocratiques : elles sont justes et responsables; elles sont participatives et ouvertes à tous; elles défendent et protègent les droits et les libertés de tous leurs membres; elles sont ouvertes et transparentes; elles sont régies par des règles de droit et des principes de responsabilisation convenus, quelles que soient les difficultés qu'elles puissent rencontrer; et elles sont solidaires les unes des autres. Les participants se sont mis d'accord sur un total de 52 engagements fondés sur les six principes : le Plan d'action indique comment ces engagements peuvent être appliqués aux niveaux national, régional et international. À ce propos, je tiens à féliciter le Secrétaire général au nom de mon gouvernement pour son rapport soumis dans le cadre du point de l'ordre du jour qui nous occupe actuellement (A/58/392). Ce rapport présente les travaux et résultats de la Cinquième Conférence, et fournit également une description analytique des activités menées par le système des Nations Unies ces dernières années dans le domaine de l'aide à la démocratie et à la bonne gouvernance.

Après avoir veillé à ce que la démocratie soit au coeur de toutes les mesures prévues dans la Déclaration et le Plan d'action, notre principale responsabilité est désormais de faire en sorte que ces mesures soient appliquées. Le Plan d'action recommande vivement de renforcer le Mécanisme de suivi pour promouvoir et mettre en oeuvre les mesures préconisées à Conférence d'Oulan-Bator. Sur cette base, j'aimerais faire part à l'Assemblée de quelques idées préliminaires sur la façon de garantir un suivi efficace.

Premièrement, la Conférence d'Oulan-Bator a demandé que le Président de la Conférence mette en place, avec l'aide de l'ONU, un groupe de travail chargé d'examiner les conclusions de la Cinquième Conférence, ainsi que les propositions formulées dans des notes d'information et les interventions des orateurs, pour rendre le suivi plus efficace et dresser un programme de travail concret. Le groupe de travail doit rendre ses conclusions dans un délai précis et aboutir à des propositions spécifiques sur la façon d'orienter la mise en oeuvre des textes issus de la Cinquième Conférence et de suivre les progrès réalisés. Je suis convaincu que le groupe des amis de la présidence qui s'est mis en place de façon informelle à la fin de la Conférence d'Oulan-Bator va bientôt être structuré et constituera le noyau de ce groupe de travail. Je crois savoir que des consultations officieuses sont en cours pour trouver une solution acceptable à cette question.

Le Plan d'action préconise l'élaboration de plans nationaux de renforcement de la démocratie; la préparation de notes d'information par pays, étudiant les perspectives d'avancement et d'approfondissement de la démocratie dans un pays donné; et la mise en place de bases de données sur les indicateurs démocratiques, gérées au niveau national, afin de mieux suivre les progrès du développement démocratique. À notre avis, cette démarche aidera non seulement à renforcer un consensus national par l'implication de toutes les parties concernées, mais aussi à consolider la démocratie sur le plan national. Le Plan d'action recommande aussi de s'appuyer sur les travaux en cours dans d'autres instances multilatérales pour élaborer des indicateurs démocratiques nationaux, car les compétences réunies et l'expérience acquises dans d'autres situations peuvent s'avérer utiles en vue de concevoir une méthodologie adaptée à un projet national.

Deuxièmement, je compte mener des consultations avec les présidents des organisations régionales concernées à propos de possibilités de coopération dans la mise en oeuvre des activités identifiées dans le Plan d'action comme convenant à l'action régionale.

Troisièmement, j'aimerais suggérer un calendrier de réunions régulières pour le Mécanisme de suivi, afin qu'il puisse mieux maintenir et suivre la dynamique de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Ceci peut s'avérer très utile, car nous avons tous tendance à être distraits par le quotidien des

affaires diplomatiques dans lequel nous sommes tous plongés. Toutefois, le rôle que nous nous sommes choisi exige que nous, en tant que diplomates, fassions office de champions et de gardiens de l'esprit de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

Quatrièmement, dans le cadre de l'application du Plan d'action de la Conférence, je compte entreprendre des échanges de vues avec la présidence de la Communauté des démocraties afin de tenter d'identifier comment les deux mouvements pourraient se rapprocher et jouer des rôles complémentaires.

Cinquièmement, je vais mener des consultations avec les pays intéressés au sujet du lieu, de la date et du thème de la prochaine Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. L'État du Qatar a déjà proposé officiellement d'accueillir cette Conférence à Doha, ce qui a été dûment noté à la Conférence d'Oulan-Bator.

Sixièmement, ma délégation a préparé au titre de ce point de l'ordre du jour un projet de résolution, qui reflète les débats et les textes issus de la Cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite de consultations, la Mongolie et 76 coauteurs ont présenté un projet de résolution qui, je l'espère, recevra le plus large soutien possible au sein de cette auguste Assemblée. Nous espérons aussi qu'au cours des prochains jours de nombreux autres pays se joindront à ce projet de résolution en tant que coauteurs.

Même si les lumières se sont maintenant éteintes au podium de la Conférence, le processus de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies doit se poursuivre, et nos propos doivent être confirmés dans l'action, une action unie et centrée sur les aspects essentiels. Avançons donc main dans la main et de manière concertée pour consolider la démocratie et la bonne gouvernance dans le monde entier. Comme le disait de manière si éloquente la chanson à la gloire de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, luttons tous ensemble pour la démocratie et la paix ; ce mouvement pour les peuples, ce mouvement pour les hommes libres.

**M. Al-Nasser** (Qatar) (*parle en arabe*) : En premier lieu, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale, en cette cinquante-huitième session. Nul doute qu'avec votre expérience, vos talents de diplomate et votre grande patience, vous laisserez une forte empreinte sur les travaux de la présente session. Nous vous souhaitons plein succès.

La démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont des éléments interdépendants qui se renforcent mutuellement, ainsi que l'énonce la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il s'agit aussi de principes et de fondements qui constituent la base de toute société démocratique. La démocratie est l'aspiration des peuples à choisir leurs propres systèmes culturel, social, économique et politique et à participer pleinement à tous les aspects de la vie sociale. Tout en reconnaissant l'importance pour la démocratie de tenir régulièrement des élections libres et justes, il faut considérer la démocratie, en tant que telle, comme un processus dont les exigences vont bien au-delà de la simple tenue d'élections. Tout système démocratique doit offrir à ses citoyens la possibilité de participer pleinement à tous les aspects de la société, tout en tenant compte de la primauté du droit. La démocratie doit inclure l'engagement à l'égard des principes, des règles, des institutions et des actes qui garantissent la représentation et l'exercice effectif des responsabilités et qui protègent les individus et les groupes contre tout comportement arbitraire, toute injustice ou toute oppression par l'État ou par toute autre partie.

Les démocraties bien établies sont passées par des expériences très diverses avant de parvenir à leur stade actuel de maturité intellectuelle et d'acceptation des opinions d'autrui. Il n'y a pas un modèle universel unique des pratiques démocratiques dans le monde, mais plutôt un grand nombre d'éléments communs à tous les États démocratiques. La plupart des modèles incluent la participation politique, la prise de décisions conjointe et les libertés publiques. Fort de sa foi en ces grands principes, Son Altesse le Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, a déployé d'importants efforts pour atteindre les objectifs sociaux, politiques, et économiques du Qatar grâce à l'instauration de la démocratie, à la réforme de l'économie et à une transformation sans heurts vers un État moderne et démocratique.

La société qatarienne a connu une profonde transformation englobant tous les aspects d'un État moderne et prenant en charge le bien-être du peuple. Le premier pas en ce sens a été l'abolition du Ministère de l'information et de la culture, dans le cadre d'un effort de renforcement du rôle de la presse libre, et l'application de toute une série de conventions et protocoles des Nations Unies auxquels le Qatar a accédé. Parmi les autres progrès remarquables, il y a eu la tenue d'élections municipales libres, le 8 mars 1999, auxquelles les femmes ont eu le droit de voter et de se porter candidates, au même titre que les hommes. En outre, en 2000, l'État du Qatar s'est lancé dans une nouvelle expérience politique de caractère démocratique, celle de la participation de la population aux affaires publiques, par l'intermédiaire d'organes et de conseils élus et de la création de tribunes ouvertes à la libre expression.

Ces avancées ont été couronnées par l'élaboration de la Constitution, qui représente un progrès majeur. Le 29 avril 2003 a marqué une date dans nos vies, à la fois en tant que peuple et qu'État. Après 30 années sous un statut provisoire amendé, qui ne répondait plus aux exigences de notre temps, nous disposons maintenant d'une Constitution définitive. La Constitution garantit la liberté individuelle et l'égalité des chances des citoyens et elle protège la propriété privée. Elle prévoit aussi des droits et des devoirs égaux pour les citoyens et interdit la déportation de tout citoyen ainsi que l'interdiction aux citoyens de rentrer dans leur pays. La Constitution a ainsi créé un climat favorable à toutes les formes d'expression, qui étend le champ de liberté de la presse et de l'édition et octroie à chacun la liberté de religion, de culte et de croyance. Le peuple qatarien est devenu la source de l'autorité, et le pouvoir de légiférer est la prérogative d'une législature élue.

Les élections ont fait office de référendum en faveur d'un document d'une extrême importance, qui va ouvrir de grandes perspectives d'avenir prospère pour notre pays. Le fait que 96,6 % des votes étaient favorables à la Constitution confirment l'élan sincère du peuple en faveur de la démocratie et de la liberté d'opinion, quelles que soient les opinions exprimées. Ce pourcentage a donné bien entendu crédibilité aux résultats, qui ont d'ailleurs suscité les félicitations et le respect de la communauté internationale et ont souligné le sérieux du processus démocratique. Le niveau élevé de participation a été la réponse à l'appel lancé par l'Émir du Qatar lors d'une allocution à son peuple. L'Émir a dit :

> « Je vous invite instamment à voter sur la Constitution aujourd'hui, car elle émane de vous, a été rédigée pour vous, respectant la parole d'Allah le Tout-Puissant, qui a dit "consultez-les pour les affaires qui les concernent et que les affaires publiques soient l'objet de la consultation populaire", et car elle résulte de notre foi en l'importance de vos opinions pour le présent et pour un avenir meilleur du pays, de ses citoyens et des générations nouvelles. »

À cet égard, je voudrais faire observer que l'État du Qatar a participé, à haut niveau, à la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue du 10 au 12 septembre 2003 à Oulan-Bator, capitale de la Mongolie. Le chef de la délégation qatarienne, exprimant la foi de l'État du Qatar dans la démocratie et son appui à l'exercice de la démocratie à tous les niveaux, international et national, ainsi que son appui à la coopération internationale, a fait part, dans sa déclaration à la Conférence, de l'espoir de l'État du Qatar d'accueillir, à Doha en 2006, la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Cette initiative a reçu le soutien d'un grand nombre des États ayant pris part à la Conférence, y compris les États arabes. Le dernier paragraphe du rapport final de la Conférence d'Oulan-Bator a également fait mention de l'offre généreuse de l'État du Qatar. Tout en réaffirmant sa proposition d'accueillir la prochaine Conférence, la délégation qatarienne prie instamment toutes les délégations de répondre positivement à sa demande et de l'appuyer, ce qui constituerait un signe positif d'encouragement au Gouvernement et au peuple qatariens dans leur entreprise de consolidation des idéaux démocratiques dans cet État et la région.

Démocratie moderne, l'État du Qatar a affirmé à tous les niveaux des institutions internationales qu'il était tout autant fermement attaché à sa responsabilité politique et à ses intérêts nationaux. Il a également souligné qu'il ne cesse de poursuivre une politique étrangère très claire, fondée sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et des intérêts nationaux des États ainsi que sur l'amitié et le respect mutuel. De plus, nous mettons l'accent sur notre foi en la coopération internationale démocratique ainsi que sur notre appui vigoureux aux initiatives internationales visant le règlement pacifique des

différends et des crises dans le cadre de la légitimité internationale. Le Qatar a adopté cette ligne d'action démocratique afin de mettre en place un système fondé sur des institutions constitutionnelles solides.

**M. Adechi** (Bénin) : L'adhésion d'un nombre toujours croissant de pays aux idéaux de la démocratie est devenue une caractéristique essentielle de l'ère nouvelle qui s'est instaurée dans le monde depuis les grandes mutations politiques et sociales de la fin des années 80. Le rapport exhaustif établi par le Secrétaire général (A/58/392) sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies permet de mesurer le chemin parcouru et l'ampleur de ce phénomène socioéconomique qui vise à promouvoir l'établissement d'un cadre favorisant l'épanouissement de la personne humaine. Il y a lieu de se féliciter de la diversité des actions que mène le système des Nations Unies pour soutenir ce processus et pour aider au renforcement de la gouvernance.

La série des conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies est l'expression de ce soutien. Le rapport du Secrétaire général nous permet aussi d'apprécier la nature multidimensionnelle de ce processus et le lien intrinsèque existant entre la démocratie et l'aspiration des peuples à vivre et à prospérer dans la paix, la sécurité et la justice sociale. De Manille à Oulan-Bator, la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies a fait du chemin, un bon bout de chemin. À chaque étape, elle s'est penchée sur des questions cruciales pour nos peuples. Il y a trois ans, mon pays l'a accueillie pour le compte de l'Afrique. Les démocraties nouvelles ou rétablies et leurs partenaires avaient alors réfléchi sur le thème « Paix, sécurité, démocratie et développement ». L'Asie a repris le flambeau et a donné à ce grand mouvement une dynamique nouvelle en focalisant l'attention sur le thème « Démocratie, bonne gouvernance et société civile ». Je voudrais, de cette tribune, adresser mes vives félicitations au peuple et au Gouvernement mongols pour tout le soin mis à organiser et à assurer la réussite de la cinquième édition de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

À Oulan-Bator, on a pu constater à nouveau que la démocratie est et reste un grand bien auquel nos peuples sont attachés. Mais les débats ont encore une fois mis en évidence les défis auxquels la démocratie est confrontée dans nos pays. Ces défis font peser de grands risques à l'essence même de l'état de droit et à la démocratie. Ils ont pour noms terrorisme international, criminalité transnationale, corruption, chômage et pauvreté. Ces défis ne pourront être durablement relevés que par une mobilisation soutenue et cohérente de tous les acteurs de la vie nationale et de la communauté internationale. À Oulan-Bator, la société civile s'est affirmée comme partie prenante désormais incontournable, comme pilier essentiel de l'édifice de la démocratie et de l'état de droit. À cet égard, la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies a élargi le débat en instaurant un dialogue entre les acteurs de la société civile, les parlementaires et les gouvernements, qui sont tous acteurs et animateurs de la vie démocratique dans nos États.

Ma délégation se félicite donc de l'attention particulière que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a accordée aux recommandations de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies dans son rapport qui fait l'objet du débat de cet après-midi. Ma délégation soutient également la proposition de transformer le mécanisme de suivi en une structure formelle, afin qu'il assure mieux que par le passé le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action et la poursuite de la réflexion et des échanges d'expériences.

C'est donc sans difficulté que le Bénin s'est porté coauteur du projet de résolution intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ».

**M. Balarezo** (Pérou) (*parle en espagnol*) : J'interviens au nom des 19 États membres du Groupe de Rio, qui sont l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, la République dominicaine, l'Uruguay, le Venezuela et mon propre pays.

Le Groupe de Rio a à maintes reprises réaffirmé sa détermination de consolider et de renforcer la démocratie, d'appliquer ses valeurs et de défendre ses institutions. Le Groupe de Rio considère que tous les peuples ont droit à la démocratie et que celle-ci est le seul moyen de jouir réellement des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

C'est pour cela que, depuis le début, le Groupe de Rio suit avec intérêt le déroulement des conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies, y compris celle récemment tenue à Oulan-Bator, en Mongolie, qui a vu l'adoption d'un Plan d'action et d'une Déclaration sur la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile. Ces conférences ont l'intérêt d'offrir un cadre à la réflexion et à l'échange d'idées sur la manière de renforcer, de promouvoir et de consolider les démocraties, qui sont essentielles pour garantir le développement social, politique et économique des peuples.

En mai dernier, les présidents des pays membres du Groupe de Rio ont approuvé, dans le document baptisé Consensus de Cuzco, une série de mesures visant à promouvoir la gouvernance démocratique et à renforcer l'état de droit. Ces principes, qui ont servi de fondement à l'avancée de la région, offrent d'importantes lignes d'action applicables à toutes les démocraties du monde, dans la mesure où toutes reposent sur les mêmes principes et valeurs et que toutes s'efforcent d'être à même de répondre aux besoins légitimes de leurs peuples.

À cet égard, le Groupe de Rio a décidé, en tout premier lieu, d'entreprendre une réforme effective de l'État qui favorise la participation et l'éducation citoyennes, lutte contre la corruption et renforce les pouvoirs publics. Pour promouvoir la participation citoyenne, un accent particulier a été mis sur le système des partis, mouvements et groupements politiques.

Dans cet esprit, les pays du Groupe de Rio se sont engagés à prendre les mesures suivantes. Premièrement, adopter des législations favorisant la participation des partis, mouvements ou groupements politiques. Deuxièmement, assurer aux partis, mouvements et groupements politiques un accès équitable aux moyens de communication pour garantir leur indépendance par rapport aux pouvoirs économiques. Troisièmement, accroître la transparence financière et la démocratie au sein des partis, mouvements et groupements politiques. Quatrièmement, promouvoir l'égalité des chances au sein des partis, mouvements et groupements politiques et appuyer les programmes d'information politique, surtout à l'intention des femmes, des jeunes, des groupes ethniques et des populations marginalisées.

Un autre aspect est que les pays du Groupe de Rio ont approuvé la nécessité de mettre en place des mécanismes financiers novateurs pour renforcer la gouvernance démocratique et contribuer à éliminer la pauvreté en mobilisant de nouvelles ressources pour permettre des investissements productifs et en créant de nouveaux emplois. Cette proposition vise à lutter contre les faibles taux de croissance économique de nombreux pays en développement qui les empêchent de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et ont des incidences sur la gouvernance démocratique des pays. Ces pays sont contraints de faire face aux exigences sociales immédiates de leurs populations alors que se poursuivent les restrictions en matière de financement extérieur, un endettement extérieur élevé, le protectionnisme commercial et une mondialisation inéquitable.

Les mécanismes financiers novateurs visent avant tout à trouver de nouvelles ressources, à accroître l'utilisation des ressources disponibles et à diversifier les politiques et options financières afin d'engendrer une stabilité macroéconomique qui aura un impact concret sur le niveau de vie des populations et permettra de renforcer les systèmes démocratiques et leurs institutions. Les pays du Groupe de Rio oeuvrent actuellement à l'élaboration de propositions concrètes qui seront présentées sous peu à la communauté internationale.

Pour appuyer l'effort du Groupe de Rio, il serait important que le Secrétaire général, avec l'appui des institutions financières internationales et des banques de développement régionales, élabore un rapport global qui tiendrait compte des propositions provenant de divers régions et pays sur les mécanismes financiers novateurs éventuels permettant de renforcer la gouvernance démocratique dans des domaines tels que l'investissement public, l'infrastructure, la gestion fiscale et la gestion de la dette extérieure.

Pour terminer, les pays du Groupe de Rio espèrent pouvoir contribuer activement à cet effort pour promouvoir et consolider la démocratie et ses valeurs, de concert avec tous les États qui se sont engagés dans cette initiative.

**M. Mantovani** (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les États candidats, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque,

Slovaquie et Slovénie, les États associés à la Bulgarie, Roumanie et Turquie et l'État membre de l'Association européenne de libre-échange, l'Islande souscrivent à cette déclaration.

Le résultat de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Oulan-Bator, en Mongolie, du 10 au 12 septembre 2003, a montré qu'il existait un appui croissant en faveur du renforcement de la démocratie dans toutes les régions du monde en tant que système de gouvernement fondé sur la primauté du droit qui permet la libre expression des opinions politiques par le biais de mécanismes électoraux et autres mécanismes participatifs et garantit l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté de la presse et la promotion de la sécurité humaine.

La Conférence a aussi abordé la question des nombreuses difficultés auxquelles se heurte la démocratie, notamment la pauvreté, le terrorisme international, la criminalité économique transnationale, le VIH/sida et les dénis de droits de l'homme. Il a été convenu qu'il était essentiel de lutter efficacement contre ces menaces, mais qu'il convenait de le faire sans miner les droits de l'homme et sans recourir à la répression. La démocratie et la protection des droits de l'homme sont inséparables. On ne saurait protéger la démocratie en foulant aux pieds les droits de l'homme. On a également noté que l'édification de la démocratie était un processus long et difficile et qu'il ne fallait pas la laisser compromettre des questions telles que les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Les participants ont reconnu que même si les processus démocratiques bénéficiaient d'un appui extérieur, un système démocratique devait pouvoir bénéficier de l'appui du peuple concerné. Néanmoins, il a été reconnu qu'il n'existait pas de recette universelle pour établir la démocratie, car la démocratie peut prendre différentes formes dans différents pays.

L'Union européenne est convaincue que la démocratie est une condition préalable indispensable au respect des droits de l'homme et à la prospérité, au progrès et au développement durable. C'est pour cette raison même que la protection, la promotion de la démocratie et la primauté du droit font partie des priorités principales de la communauté internationale. L'Union européenne est strictement attachée à la mise en oeuvre et à la promotion à l'échelle mondiale des principes démocratiques tels que ceux qui ont été approuvés à la Conférence qui s'est tenue à Oulan-Bator.

La paix et la sécurité sont également tributaires de la propagation et de la consolidation de la démocratie. Une politique bien coordonnée dans le cadre de l'ONU peut aider à trouver des solutions pacifiques aux conflits qui menacent la stabilité dans différentes parties du monde. Mais cela ne suffit pas en soi. Nous devons également promouvoir dans le monde les conditions favorables qui permettront à la démocratie de prendre racine là où elle n'a jamais existé ou là où elle a été éliminée par la guerre, la dictature ou l'effondrement de la société civile. Il est également nécessaire de soutenir les institutions démocratiques dans les pays en transition et d'appuyer la démocratie dans tous les pays qui ont récemment adopté un système démocratique. Dans ce contexte, il importe de souligner que la participation égale des hommes et des femmes à la vie politique et à la prise de décisions et la jouissance des droits de l'homme par les deux sexes sur un pied d'égalité sont des conditions préalables nécessaires à une vraie démocratie.

L'Union européenne est convaincue que tous les pays démocratiques doivent s'unir pour faire avancer la démocratie et la liberté et pour en faire un modèle crédible pour tous les pays qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas encore atteint les normes démocratiques. La mise en commun des valeurs démocratiques implique une lutte active contre les violations des droits de l'homme quel que soit le lieu où elles se produisent. À cet égard, il est également important de promouvoir les programmes d'édification de la démocratie en déployant des efforts maximaux pour encourager le dialogue et surmonter les traditionnelles divisions Nord-Sud.

De l'avis de l'Union européenne, la coopération régionale est un outil essentiel pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans toutes les régions du monde. L'Union européenne peut elle-même servir d'exemple à une telle coopération. En fait, la démocratie et les libertés fondamentales sont les principaux piliers de l'Union européenne. À cette fin, le Traité d'Amsterdam de l'Union européenne inclut le respect des principes démocratiques parmi les conditions indispensables à l'admission d'un pays au sein de l'Union. En outre, un pays membre de l'Union européenne qui ne respecterait cet engagement pourrait même être exclu.

L'Union européenne appuie pleinement, et continuera d'appuyer, les efforts de tous les États en cours de démocratisation. La consolidation de la démocratie est l'un des objectifs clefs de la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. Grâce à ses programmes de coopération, l'Union européenne appuie concrètement d'autres États pour promouvoir la démocratisation dans plusieurs domaines. Cela comprend la primauté du droit – en portant une attention particulière au domaine de la justice –, une participation effective des citoyens au processus démocratique, le rôle de la société civile et le développement d'une culture des droits de l'homme cohérente. La coopération dans le processus électoral représente aussi une part importante de la contribution d'ensemble de l'Union européenne à la démocratisation et au développement durable des pays tiers.

Dans le même temps, du fait de sa détermination ferme à appuyer l'évolution des institutions démocratiques – notamment dans des pays où la construction d'une société démocratique rencontre des difficultés importantes –, l'Union européenne attache la plus grande importance aux efforts de la communauté internationale pour concevoir et mettre en oeuvre des programmes d'assistance et d'éducation pour la démocratie.

Et pourtant, la démocratie doit se construire sur la base de règles et de pratiques universellement reconnues, même si nous pensons que les identités régionales historiques ou culturelles ne doivent pas être affectées par le dialogue interrégional. En fait, des pays voisins qui ont déjà atteint des normes satisfaisantes de démocratie, peuvent apporter une contribution extrêmement importante à tous les pays qui essaient de créer de nouvelles institutions démocratiques nationales. Il est donc important que la communauté internationale dans son ensemble encourage et soutienne tous ces pays alors qu'ils suivent cette voie tellement exigeante.

Aujourd'hui, de nombreuses démocraties nouvelles réalisent des progrès impressionnants. Elles ont besoin de notre aide pour continuer sur cette voie. L'Union européenne ne cherche pas à imposer un modèle de démocratie. Nous reconnaissons le contexte politique, social et culturel unique de chaque pays. Si nos efforts se veulent efficaces, nous devons soutenir ceux qui avancent vers la démocratie en accordant une importance majeure au rôle essentiel joué par la société civile. Nous ne devons pas oublier par ailleurs que sans la stabilité assurée par la démocratie et l'état de droit, nous ne pourrons certainement pas réussir dans notre combat pour un monde plus sûr et plus prospère.

L'Union européenne voudrait saisir cette occasion pour remercier la Mongolie et son Ministre des affaires étrangères d'avoir organisé avec succès la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, et saluer le travail de la Mongolie dans le cadre du suivi de la Conférence ainsi que la planification de la prochaine conférence internationale.

**M. Ismail** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer une nouvelle fois la gratitude de la Malaisie au Gouvernement de la Mongolie d'avoir accueilli la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui a eu lieu en septembre dernier à Oulan-Bator. Nous le félicitons pour l'excellente organisation de la réunion qui a contribué à l'issue fructueuse de la Conférence. La Malaisie est heureuse d'avoir participé à la Conférence.

Le monde a changé en profondeur au cours de la brève période entre la tenue de la quatrième Conférence de 2000 au Bénin, et celle de la cinquième Conférence. Les événements du 11 septembre 2001 et ceux qui en ont résulté ont certainement marqué le monde d'une façon qui n'aurait pas été envisagée précédemment. Le paysage international d'aujourd'hui a été par ailleurs affecté par les vents du changement et de l'incertitude, en particulier par l'avenir d'un autre pays, l'Iraq, et de son peuple, qui évoluent vers la démocratie. Toutefois, l'exemple de l'Iraq nous montre qu'essayer d'imposer la démocratie par la force n'est pas une tâche facile. Si les Nations Unies sont reconnues par beaucoup comme ayant un rôle important à jouer dans la promotion et le renforcement de la démocratie en Iraq, la situation sécuritaire sur le terrain n'a pas permis aux Nations Unies de l'assumer de façon efficace. Ma délégation espère sincèrement que le moment viendra vite, permettant aux Nations Unies d'apporter une contribution importante au processus de démocratisation en Iraq.

La communauté internationale doit tirer des leçons de cette situation. Tout ce que nous faisons doit se baser sur le fait qu'aucun de nous n'a le monopole de la sagesse. Nous devons garder l'esprit ouvert concernant différentes façons de traiter les problèmes. Par ailleurs, nous ne devons pas porter de jugement.

Ma délégation l'affirme en tant que nation qui a reconnu assez tôt les vertus du fait de développer un système démocratique répondant à sa situation propre. Comme toutes les anciennes colonies, la Malaisie et son peuple tiennent à l'indépendance et apprécient le système démocratique que nous avons développé à notre façon tout en respectant notre histoire, nos coutumes et nos traditions et en tenant compte de la composante et de la diversité culturelle de notre société.

Depuis 1955, la Malaisie a organisé 10 élections générales. Nous avons eu la chance que nos gouvernements successifs aient été élus au suffrage universel par un processus d'élections libres, justes et pacifiques. Mis à part une brève période d'une année et demie, lorsque le Parlement a été suspendu en raison d'émeutes raciales en 1969, la règle démocratique s'est développée en Malaisie car tôt dans notre histoire, nous avons accepté le fait qu'il n'y a pas de meilleure méthode de gouvernance que la démocratie, en dépit de ses insuffisances. De même, elle s'est développée car nous avons adapté le système démocratique à notre contexte national. Il y a quelques jours, la Malaisie et le monde ont assisté à la passation pacifique des pouvoirs d'un Premier Ministre qui se retire à un autre. L'Honorable Dato'Seri Mahathir Mohamad, qui a dirigé le gouvernement démocratiquement élu durant 22 ans, a remis le pouvoir à son Vice-Premier Ministre, l'Honorable Dato'Seri Abdullah Haji Ahmad Badawi, le 31 octobre 2003.

Sur la base de l'expérience de la Malaisie, ma délégation voudrait souligner le fait que quelles que soient les forces de la démocratie, aucun modèle unique de démocratie ne peut s'appliquer à toutes les situations et en toutes circonstances. Mais surtout, nous avons appris en Malaisie que la démocratie doit être considérée comme un moyen d'assurer la justice sociale et l'équité, et non pas comme une fin en soi.

Ce sont les rôles différents assumés par les trois pouvoirs du gouvernement ainsi que par d'autres acteurs, y compris les médias et la société civile, qui constituent l'un des piliers de notre système démocratique. Mais dans certaines sociétés qui considèrent qu'une démocratie solide suppose des relations sociales antagonistes et non pas de coopération, et où la critique est privilégiée par rapport au consensus, il existe un risque de voir la notion de compétition atteindre des extrêmes. Ainsi, le sens du compromis est affaibli. Quand cela survient, une gouvernance effective devient impossible, en particulier dans des pays ayant une composante ethnique et religieuse complexe, donnant lieu à un déséquilibre et à une instabilité sociale. Les pays en développement, en particulier les nouvelles démocraties, peuvent difficilement se permettre d'avoir un tel déséquilibre et une telle instabilité.

Pour qu'un système démocratique se développe en cette ère difficile, il est vital qu'une attention suffisante soit accordée à la question de l'inclusion sociale, non seulement à travers l'accès aux bulletins de vote lorsque des élections se tiennent périodiquement, mais également par la prise en charge de problèmes tels que les opportunités économiques, les mesures de promotion de l'intégration nationale et la reconnaissance des intérêts des minorités.

Dans ce monde interconnecté, nous devons tous reconnaître l'importance d'un environnement international propice à la promotion de la démocratie. Il doit bien exister un système international plus équitable et plus juste, et un monde plus pacifique, pour que les démocraties puissent prospérer. Toute tentative d'imposer la démocratie ou tout modèle particulier de démocratie de l'extérieur est vouée à l'échec. En raison des difficultés que le monde a connues depuis la fin de la guerre froide, la vaste majorité des pays en transition vers la démocratie n'ont encore pas encore récolté les dividendes de la démocratie. La situation de certains de ces pays, qui glissent vers l'anarchie et le chaos, représente une menace pour la stabilité internationale. Cependant, il semble particulièrement injuste que ceux qui, dans la communauté internationale, ont encouragé ces pays à adopter des mesures rapides pour instaurer la démocratie, ne se soient pas, pour leur part, montrés à la hauteur de leurs engagements.

La communauté internationale doit donc faire davantage pour s'assurer qu'il existe un environnement porteur permettant aux démocraties nouvelles ou rétablies de poursuivre leurs progrès sur la voie du développement politique et socioéconomique. Pour qu'ils puissent y parvenir, il est impératif, entre autres choses, de consacrer des ressources suffisantes à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui constituent un bon cadre pour la création de cet environnement positif. L'assistance et la coopération, du système des Nations Unies en particulier, sont en effet capitales à cet égard.

Lorsqu'il s'agit de passer aux actions concrètes, les systèmes démocratiques sont coûteux. Les élections, l'administration transparente et le cadre législatif efficace qu'exige normalement toute démocratie coûtent de l'argent. Un système démocratique efficace, qui permette la justice sociale, le développement et l'équité, coûte encore davantage. Les ressources doivent aller aux programmes qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités nationales plutôt que sur de simples activités administratives et de suivi. Mais surtout, nous ne devons pas seulement nous pencher sur les questions relatives à la forme des institutions démocratiques, mais également sur les questions plus larges de justice sociale et d'équité.

Au coeur de l'ordre démocratique il y a le principe de la primauté du droit. Il suit qu'un système international juste et démocratique doit être un système dans lequel le droit international est respecté. Contrevenir à ce principe cardinal reviendrait à remettre en question la légitimité du système démocratique qui doit être établi. Les événements récents ont montré qu'intervenir de l'extérieur pour instaurer un système démocratique n'est pas sans dangers et incertitudes. L'importance que nous accordons à la promotion de la démocratie au niveau national n'a d'égale que celle que nous devons attacher à la défense de la démocratie à l'échelle internationale. Négliger ce dernier point jetterait le doute sur la sincérité de ceux qui se contentent de prôner la démocratie à l'échelon national.

Pour terminer, je tiens à redire que pour être viable, tout système démocratique doit tenir compte des conditions qui prévalent dans le pays, permettre l'intégration sociale et bénéficier d'un environnement international porteur. À cet égard, nous espérons que l'expérience acquise par la Malaisie au cours des 46 dernières années pourra être d'une certaine utilité et d'une certaine pertinence pour les pays qui font partie des démocraties nouvelles ou rétablies.

**M. Oyugi** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de prendre la parole devant l'Assemblée. J'aimerais également remercier le Secrétaire général de son rapport sur « L'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies » (A/58/392).

Le Kenya apprécie les efforts déployés par le système des Nations Unies, ces dernières années, pour appuyer et aider les pays en matière de démocratie et de bonne gouvernance. Au cours de la dernière décennie, en effet, l'ONU a accru son appui aux démocraties nouvelles ou rétablies de l'Europe de l'Est, de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie, dont beaucoup sortent d'une guerre civile ou d'autres formes de conflit. Cette augmentation de l'appui apporté est à saluer et nous exhortons le Secrétaire général à le quantifier et à le systématiser.

Les résolutions adoptées au cours de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue récemment à Oulan-Bator, en Mongolie, du 10 au 12 septembre dernier, illustrent clairement le désir des démocraties nouvelles ou émergentes de créer de nouvelles frontières en matière de démocratie et de bonne gouvernance. Le rapport final, qui consiste en une Déclaration et en un Plan d'action, définit des critères de référence en matière de gouvernance démocratique et engage les 119 États participant à la conférence à mettre en oeuvre des plans complets aux niveaux national, régional et international.

Une condition *sine qua non* de la paix, de la stabilité et du développement durable est la bonne gouvernance. C'est une tâche que le Kenya a prise au sérieux. Ainsi, les élections de décembre 2002 ont montré la détermination du peuple kenyan à construire un pays libre et démocratique. Au cours des élections, tous les citoyens kenyans ont pu avoir voix au chapitre dans la définition de leur gouvernement. C'est dire à quel point les Africains sont capables et désireux d'embrasser la démocratie et prêts à définir leur propre destinée.

Le Kenya croit aux relations de bon voisinage et au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Nous reconnaissons la nécessité de resserrer les liens avec nos voisins de la région et le monde en général. À l'échelon régional, le Kenya est membre de nombreuses organisations, dont la Communauté d'Afrique de l'Est, dont la constitution préconise la bonne gouvernance et la démocratie. Le Kenya fait également partie des premiers pays africains à avoir adhéré au mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui a pour objectif d'amener les dirigeants africains à soumettre leur gouvernement à l'examen des autres dirigeants

africains dans des domaines prioritaires comme la paix et la sécurité, la démocratie et la gouvernance politique et la gestion économique des entreprises. Nous avons décidé délibérément d'adhérer à ce dispositif novateur sachant que ce processus est destiné à améliorer les normes des droits de l'homme, la gestion économique, le règlement des conflits et surtout la prise de décisions démocratique au sein du continent.

À l'échelon national, le Gouvernement kenyan a pris l'engagement et manifesté la volonté politique de combattre la corruption, de façon à parvenir à une tolérance zéro face à ce fléau. Le chef de l'État a personnellement pris la tête des efforts de lutte du Gouvernement contre la corruption. Le Gouvernement a récemment promulgué à cette fin la loi anti-corruption et anti-criminalité économique de 2003. Cette loi prévoit des enquêtes et des châtiments en cas de corruption, de criminalité économique et de délits connexes, ainsi que la création de tribunaux d'exception pour lutter contre la corruption, et vise à prévenir tous ces délits.

Des magistrats ont déjà été désignés pour présider ces tribunaux d'exception. La loi remplace le Service de police anti-corruption par la Commission anticorruption du Kenya. Cette dernière a un plus large mandat pour enquêter sur les cas de corruption et lancer des poursuites et pour initier et appliquer des programmes anti-corruption spéciaux.

En outre, conformément à cette loi, le Conseil kenyan anti-corruption, composé de Kenyans de haute intégrité morale, a récemment eu pour mission de conseiller le Gouvernement sur des questions liées à la corruption et de superviser les travaux de la Commission. La loi prévoit également des dédommagements et le recouvrement des recettes illicites qu'entraînent la corruption ou la criminalité économique.

Le Gouvernement kenyan a également promulgué la loi de 2003 relative au code de déontologie des fonctionnaires. Cette loi vise à préserver la morale des fonctionnaires en leur dictant un code de conduite de façon qu'ils s'acquittent de leurs devoirs avec intégrité et diligence. La loi oblige notamment tous les fonctionnaires à faire une déclaration annuelle de leurs revenus, avoirs et dettes.

Le Kenya salue à cet égard l'adoption par cette plénière le vendredi 31 octobre 2003 dernier, de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Nous attendons avec intérêt sa signature au Mexique à la fin de l'année. La Convention renforcera indéniablement nos efforts nationaux de lutter contre la corruption et à renforcer la lutte mondiale de la communauté internationale contre la corruption.

Le Kenya appuie les efforts du Secrétaire général dans le domaine de la consolidation et du maintien de la paix. Cette contribution est fondée sur la compréhension selon laquelle les États sortant de conflits doivent créer les institutions nécessaires, mais doivent avant tout instaurer la paix, élément essentiel à la démocratie.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la démocratie et la bonne gouvernance constituent le fondement d'un monde pacifique. Si ces principes cardinaux sont respectés, l'Organisation des Nations Unies sera en mesure de consacrer davantage de ressources à son programme de développement. La pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale ont été identifiés comme étant des menaces à la démocratie. Nous exhortons les donateurs et les institutions financières internationales à accroître leur appui aux pays en développement en vue de les aider à renforcer la démocratie et à faire face aux grands fléaux socioéconomiques, dans le cadre des efforts visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous appuyons par conséquent la suggestion du Secrétaire général selon laquelle l'Assemblée générale, à sa présente session, accorde son appui aux recommandations de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, pour l'excellente façon dont vous dirigez nos travaux. Le rapport très succinct du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour (A/58/392) réaffirme que l'ONU continue de constituer un appui précieux à l'idéal et aux institutions démocratiques dans le monde. Je tiens à ce qu'il soit pris acte de nos vives félicitations au Gouvernement mongol pour l'excellente façon dont il a organisé la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies à Oulan-Bator en septembre dernier. Notre attachement à ce processus a été amplement démontré par notre participation à cette Conférence au niveau ministériel.

Je prends la parole en tant que la voix d'une société démocratique dynamique, pluraliste et libérale de 130 millions de personnes. Au Bangladesh, nous jouissons et plaidons en faveur de la démocratie et de la liberté, que nous encourageons. La démocratie pour nous reflète la volonté de ceux que nous gouvernons – le peuple – de déterminer leurs propres valeurs politiques, économiques, sociales et culturelles. Nous sommes fermement convaincus que la démocratie est la seule pratique de gouvernance permettant de garantir les libertés fondamentales et les droits de l'homme fondamentaux. Elle permet de faire respecter l'état de droit, impose une obligation redditionnelle au Gouvernement et assure la transparence des prises de décisions. Elle responsabilise le peuple et prévient les abus de pouvoir de la part des autorités grâce à l'équilibre entre pouvoirs et contre-pouvoirs. La démocratie garantit l'égalité, la représentation et la participation de tous.

C'est une société démocratique qui promeut la véritable liberté de pensée et de parole chez l'homme et favorise un partenariat entre le Gouvernement et la société civile. Un État démocratique est le mieux à même de maîtriser ses politiques nationales de façon à éliminer la pauvreté grâce à l'inclusion sociale et à l'appropriation du processus par le peuple. La démocratie, l'éducation et l'émancipation économique contribuent à dissiper l'extrémisme et la violence, à encourager l'harmonie culturelle et la tolérance et à favoriser la paix et le développement durables. Il s'agit là de valeurs fondamentales essentielles à la stabilité, au progrès et à la prospérité de toute société sortant d'un conflit, de l'asservissement ou de l'oppression.

Un des changements les plus radicaux dans la période consécutive à la guerre froide a été que de plus en plus de sociétés et de peuples ont opté massivement pour une forme démocratique de gouvernance. Le plus grand obstacle cependant à la consolidation de ces démocraties nouvelles ou rétablies n'est pas politique mais l'absence d'un appui international leur permettant d'appuyer le développement socioéconomique et de surmonter les inconvénients de la mondialisation. Pour assurer le succès de ces démocraties, il leur essentiel d'amorcer un changement d'orientation dans les institutions et les comportements destinés à inculquer des politiques et des pratiques démocratiques. Il leur est tout aussi vital de poursuivre l'autonomisation de leurs peuples sur le plan socioéconomique et de renforcer leurs capacités pour libéraliser les marchés et faire du commerce le moteur de la croissance. Les menaces directes comme le terrorisme, l'extrémisme et l'intolérance sont susceptibles de menacer la sécurité fragile et la souveraineté des démocraties naissantes. Des menaces diffuses comme la faim, la maladie, les privations et la dégradation de l'environnement sont tout aussi déstabilisatrices.

Le Bangladesh connaît aujourd'hui d'énormes transformations sociales sous la direction dynamique du Premier Ministre Begum Khaleda Zia. La démocratie, la liberté, le pluralisme et le libéralisme sont des valeurs proches des coeurs des Bangladais et font partie intégrante de notre culture politique. Notre Constitution, qui incarne les principes et les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est la loi suprême dans notre territoire; c'est d'elle qu'émanent le droit législatif et le droit spécial, destinés à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de notre peuple.

La justice entre les sexes, l'intégration de la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont au coeur de nos aspirations démocratiques. Les minorités et autres groupes vulnérables jouissent de droits spéciaux et d'un appui politique, social et économique constant de la part du Gouvernement. Ce sont ces éléments qui ont permis en grande partie de contenir les pensées et les actes extrémistes et irrationnels. Ils ont permis de faire de la modération et la tolérance les deux piliers de la société bangladaise.

Nous sommes convaincus que, sans une participation populaire efficace, les droits de l'homme – en particulier le droit au développement – ne se concrétiseront pas. En associant des politiques macroéconomiques appropriées, une utilisation judicieuse d'un appui externe et des idées novatrices locales telles que le micro-crédit et l'éducation primaire – éducation scolaire et extrascolaire – nous avons fait de la paix et du développement le double objectif suprême de notre nation.

Pour assurer le succès de notre processus de démocratisation, nous avons institutionnalisé un processus électoral neutre et transparent. Un Gouvernement intérimaire non-partisan supervise nos élections parlementaires pour en assurer l'équité et l'impartialité. Un Parlement élu démocratiquement, fort de la représentation de tous les grands partis politiques, est au centre de notre processus de prise de

décisions. Une commission indépendante de réforme juridique se consacre à moderniser et à harmoniser les lois avec les obligations juridiques internationales, tandis que des tribunaux ruraux ont été mis en place pour décentraliser la justice.

Une commission nationale des droits de l'homme et un bureau de médiateur sont sur le point d'être mis en place pour améliorer la responsabilité des gouvernants. La liberté de la presse a été la marque de nos pratiques démocratiques, tandis qu'une étroite collaboration dans le domaine du développement avec une société civile dynamique a été un point d'orgueil national. Par le biais de la société civile, nous nous efforçons de propager les valeurs démocratiques – telle l'autonomisation des femmes – et les programmes socioéconomiques – tels le microcrédit et l'éducation primaire extrascolaire – dans nombre de sociétés sortant d'un conflit en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Nos forces armées transmettent ces idéaux en tant que Casques bleus de l'ONU dans des régions éloignées du monde.

Le double défi posé par la mondialisation et le terrorisme international sape gravement les efforts déployés par nos pays pour tirer profit de la démocratie et de la liberté. Si la mondialisation offre des possibilités importantes, elle crée également des inégalités en réduisant l'accès au marché et en provoquant une stagnation économique. Le terrorisme, par ailleurs, menace la démocratie, la sécurité humaine et l'harmonie sociale, et engendre la haine. Le succès de nos démocraties dépendra donc en grande partie de notre aptitude à garantir à nos peuples un monde sûr et prospère où ils pourront jouir pleinement de leur liberté sans discrimination ni privation. Pour triompher de ces difficultés, il est indispensable que les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, aux sommets de Monterrey et de Johannesburg et dans d'autres conférences mondiales soient réalisés.

Alors qu'un grand nombre de nouvelles démocraties avancent sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement, espérons que l'appui international si nécessaire viendra s'ajouter à leurs efforts nationaux. L'ONU encourage les meilleures des initiatives humaines. Nous approuvons pleinement l'appui cohérent et pluridimensionnel fourni par l'ONU ces dernières années à un grand nombre de pays pour qu'ils consolident l'état de droit et améliorent la gouvernance. Il faut noter l'assistance de l'ONU aux processus électoraux, au maintien et à la consolidation de la paix après un conflit, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des anciens combattants et au renforcement de l'ordre et des institutions juridiques, judiciaires et des droits de l'homme dans les sociétés d'après conflit. Le Bangladesh est fier d'avoir été associé de près à ces efforts que l'ONU a menés à l'échelle mondiale.

La cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies a été l'occasion parfaite de mettre en commun les expériences nationales pour mieux enraciner la démocratie. Le Plan d'action d'Oulan-Bator est un mécanisme de suivi important garantissant que toutes les parties concernées continuent à promouvoir la démocratie aux niveaux mondial, régional et national. Il nous faut reconnaître cependant que la démocratie est un processus évolutif et non pas une panacée universelle. Elle ne peut être ni imposée ni prescrite, pas plus qu'elle ne devrait être restreinte ou contrainte. Chaque nation a ses propres idéaux nationaux souverains et ses propres vues en matière de démocratie et de gouvernance, et il faut les respecter.

Je voudrais terminer en réaffirmant que nous sommes prêts à partager nos meilleures pratiques en défendant les idéaux de la démocratie, de la liberté et du pluralisme avec les sociétés jouissant de démocraties nouvelles ou rétablies.

**M. Mubarez** (Yémen) (*parle en arabe*) : La réunion d'aujourd'hui se déroule juste après la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, preuve de l'engagement des États présents en faveur de la démocratie, régime idéal pour triompher des difficultés tant nationales qu'internationales. Les résultats de la Conférence – en particulier la Déclaration et le Plan d'action – définissent des critères pour la mise en place d'un cadre convenu d'évaluation du processus démocratique dans ces pays, et énoncent les actes visant à instaurer une gouvernance démocratique pendant la deuxième phase.

Nous saluons le Secrétaire général pour son rapport sur la question (A/58/392), rapport qui contient une évaluation détaillée de la Conférence et de ses résultats. Ma délégation se félicite également des recommandations contenues dans le rapport qui appuient les efforts des États Membres.

En tant que participant à la Conférence, le Yémen a toujours réaffirmé l'importance de la coopération

entre les États Membres afin de promouvoir la démocratie, étant donné que faire le choix de la démocratie, c'est choisir la reconstruction et le développement. La démocratie, en ce qui nous concerne, a été une décision nationale irréversible synonyme de notre unité. La démocratie était une garantie solide de la continuité et de la force de l'unité de l'État qui a été établi le 29 mai 1990. Les réalités ont montré que le processus démocratique et l'engagement en faveur de ses idéaux nous ont permis de triompher des divers défis auxquels nous avons été confrontés au cours des 13 dernières années.

Nous sommes fiers de ce que notre pays a déjà réalisé dans la consolidation de la démocratie, que ce soit l'établissement d'institutions démocratiques ou la diffusion de concepts démocratiques. Nous assistons à ce processus démocratique continu par le biais des médias avec leurs voix et opinions diverses, par la participation de la société civile et des partis politiques et par le biais des élections parlementaires et présidentielles.

La Conférence d'Oulan-Bator a examiné toutes les questions abordées par les démocraties nouvelles ou rétablies, et les principes de la gouvernance démocratique ont été définis en détail et peaufinés. En outre, les instances parlementaires et celles de la société civile ont démontré que leurs États étaient déterminés à prendre une plus grande part au processus démocratique, et leurs délibérations et déclarations ont mis au jour les nouveaux défis qui nous attendent dans l'application de la démocratie à diverses situations.

Nous nous sommes efforcés d'aboutir à un consensus sur la Déclaration et le Plan d'action et de trouver des moyens permettant aux démocraties de réaliser la paix, le progrès social et le développement. Ces moyens sont, entre autres, les suivants. Premièrement, la démocratie est un style, un moyen et non une fin en soi; un moyen de parvenir à la paix sociale, à la stabilité et au bien-être. En tant que tel, elle peut évoluer en fonction des caractéristiques, des priorités et des circonstances d'une société donnée. Par conséquent, la démocratie n'est pas un modèle unique et ne peut pas s'appliquer en tant que formule uniforme. Deuxièmement, les difficultés majeures auxquelles font face les démocraties nouvelles ou rétablies diffèrent énormément, mais le plus grand enjeu est le développement dans son sens global.

La stabilité politique est indispensable pour la démocratie et la croissance économique. Nous devons encourager la participation et éliminer tous les sentiments d'injustice, d'oppression et de marginalisation. C'est la meilleure façon de prévenir les actes destructeurs tels que le terrorisme et les coups d'état.

Troisièmement, mon pays réaffirme l'importance de la coopération internationale pour appuyer les démocraties nouvelles et rétablies et leurs efforts pour un développement démocratique. Il va sans dire que la propagation et l'application des principes démocratiques aident à promouvoir le processus rationnel de prise de décisions. La démocratie favorise les rapports sains, pacifiques et équilibrés de respect mutuel entre les États. Nul ne peut nier que les instances démocratiques permettant d'exprimer l'opinion publique et de contribuer aux politiques générales représentent une contribution importante permettant de faire face aux différents défis.

La cinquième Conférence internationale a mis l'accent sur l'importance du rôle de la société civile dans le processus démocratique. Nous considérons qu'il est important de créer une association régionale réunissant les institutions de la société civile. L'échange d'idées et d'expériences obtiendra des résultats positifs pour tous, en particulier dans notre région arabe, où les pays partagent des expériences politiques, historiques et culturelles semblables.

Pour terminer, nous sommes satisfaits du Plan d'action résultant de la cinquième Conférence internationale. Nous l'appuyons et estimons qu'il faut, aussi ambitieux qu'il paraisse, l'appliquer. Son application contribuera à nos aspirations communes à renforcer la démocratie non seulement dans les rapports entre gouvernés et gouvernants, mais aussi dans les rapports entre tous les êtres humains.

**M. Sevilla Somoza** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole au nom des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale : le Belize, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Panama, la République dominicaine et mon pays, le Nicaragua. Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'excellent travail que vous accomplissez à la présidence des travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport complet sur la question à l'examen, figurant dans le document A/58/392. Nous félicitons de même le Gouvernement mongole et, en particulier, le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, M. Luvsangiin Erdenechuluun, Président de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies pour l'excellent déroulement de la conférence, qui s'est tenue à Oulan-Bator du 10 au 12 septembre dernier.

Je me permets de souligner l'essor immense qu'a connu le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies au cours des 15 années qui se sont écoulées depuis la première Conférence à Manille, à laquelle seulement 13 États avaient participé. La participation à la Conférence de Managua s'est élevée à 77 États, et à la Cinquième Conférence, il y a eu un nombre sans précédent de 119 États participants. Cela nous donne une idée de l'importance que les Gouvernements du monde attachent à la démocratie.

La cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies a établi un programme de suivi ambitieux pour mettre en oeuvre ses recommandations aux niveaux national, régional et international et a prévu que le mécanisme de suivi mis en place à Bucarest, lors de la troisième Conférence, jouera un rôle essentiel dans ses travaux futurs.

La Déclaration d'Oulan-Bator est un code ou une charte de recommandations sur la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile. Elle couvre une série d'aspects ou de directives devant être suivies par les gouvernements s'agissant des garde-fous qui permettent de prévenir les abus et d'améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme, l'égalité entre hommes et femmes et du respect de l'état de droit. La Déclaration demande également l'adhésion au niveau international aux instruments internationaux de droits de l'homme et de droit humanitaire.

Les actions des Gouvernements sont légitimes lorsqu'elles se basent sur la volonté des citoyens, encouragent la participation active des citoyens, favorisent la sécurité des personnes en permettant l'expression de l'opposition dans des formes légales et non violentes.

La Déclaration réaffirme également, entre autres, la condamnation de tous les actes terroristes et recommande l'intensification des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme international tout en soulignant la nécessité de renforcer la coopération internationale afin de prévenir et de combattre le terrorisme, y compris en prenant des mesures pour corriger les facteurs qui encouragent et soutiennent les extrémistes et la violence.

La démocratie doit être une force d'unité et non pas de division. Il s'agit d'un processus évolutif, et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas nous attendre à ce que la mise en oeuvre de la démocratie suive un modèle universel. Toutefois, chaque nation a pour responsabilité d'agir en se basant sur des valeurs communes partagées, telles que la liberté de représentation, le respect des droits de l'homme et le respect des principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Déclaration d'Oulan-Bator a appuyé six principes démocratiques de base devant être mis en oeuvre conformément aux plans d'action internationaux et nationaux approuvés lors de la Conférence. Ces principes mettent en place une série de normes relatives à leur mise en oeuvre.

Les pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale souhaitent souligner l'importance de l'appui du système des Nations Unies aux pays membres du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies en Amérique latine, en Europe, en Europe orientale, en Asie et en Afrique, parmi lesquels un grand nombre vient récemment de sortir de guerres civiles ou de conflits internes. L'assistance de l'ONU et des pays donateurs a revêtu différents aspects, de la réforme de l'État et de ses institutions, avec un accent mis en particulier sur la tenue d'élections libres et le respect des droits de l'homme, à l'édification d'une société civile dynamique basée sur la liberté d'expression et d'organisation, dotée d'une culture politique encourageant la participation et les débats politiques.

Le lien qui existe entre la démocratie et le développement a été amplement reconnu au fil du temps. La marche vers la démocratie comme la réduction de la pauvreté sont des processus de longue haleine. Néanmoins, nous estimons que la démocratie doit servir d'outil à la réduction de la pauvreté, et c'est pourquoi nous exhortons toutes les nations du monde à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire.

Une question qui préoccupe particulièrement les pays en développement est celle du lien qui existe entre

la mondialisation et la démocratisation, car la mondialisation, tout comme elle amène de nouvelles possibilités, amplifie également leurs effets négatifs, et en particulier dans les pays les plus pauvres. Il est préoccupant que ces 10 dernières années la part de la richesse mondiale du cinquième de la population mondiale la plus pauvre soit passée de 2,3 % à 1,4 % de la richesse totale. D'un point de vue politique, nous sommes soucieux des effets de la mondialisation sur la souveraineté des États, sur la démocratie et sur les citoyens des pays en développement.

La démocratie est un processus à l'exécution laborieuse et constante qui constitue jusqu'à présent la forme de gouvernement qui correspond le mieux aux besoins des peuples et favorise de la manière la plus adéquate ses possibilités de développement. C'est la raison pour laquelle nous devons trouver un nouveau cadre normatif pour les relations économiques qui atténue les effets négatifs de la mondialisation dans les pays en développement, grâce auquel nous éviterons les difficultés et les obstacles qui affaiblissent la consolidation des processus démocratiques.

En dépit de tous les obstacles rencontrés sur la route vers la démocratie, nous savons que nous ne sommes pas seuls à lutter. Consacrons-nous à nos objectifs communs de bonne gouvernance dans le XXIe siècle en veillant au travers de l'exercice de la démocratie à ce que nous puissions construire un monde meilleur.

**M. Gatan** (Philippines) (*parle en anglais*) : La question dont nous sommes saisis a toujours été d'une importance particulière pour les Philippines, non seulement parce que c'est le premier pays à avoir organisé et accueilli la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, mais ce qui est plus important, parce qu'il reconnaît qu'un manque d'appui extérieur aux démocraties nouvelles ou rétablies, peut aggraver la menace constante de déstabilisation à laquelle elles sont confrontées.

Ma délégation se félicite de constater que le nombre de participants est passé d'un petit nombre de pays à la Conférence de Manille en juin 1988 à plus de 119 pays à la Conférence qui s'est tenue à Oulan-Bator en Mongolie en septembre dernier. Un certain nombre d'institutions de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des groupes non gouvernementaux ont également assisté à la Conférence.

Cette participation mondiale à la Conférence atteste de l'importance croissante que la communauté internationale attache à la promotion et à la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies. Par conséquent, nous rendons hommage au Gouvernement et au peuple mongols pour la gestion réussie de la cinquième Conférence, dont le point d'orgue a été deux événements parallèles : les conférences de la société civile et les conférences des parlementaires internationaux.

Ma délégation remercie le Gouvernement mongol d'avoir réunis les partenaires de la société civile à la cinquième Conférence internationale. Ma délégation se félicite également du rapport positif du Secrétaire général (A/58/392) sur la Conférence qui s'est récemment terminée et sur ses thèmes : la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile.

On se rappellera peut-être que ce processus consultatif entre les démocraties nouvelles ou rétablies est né de la nécessité de mettre en commun les connaissances dans la gestion des gouvernements jusqu'ici sans expérience en matière de processus démocratiques avec des institutions démocratiques naissantes.

Alors que le processus consultatif progressait, jusqu'à la dernière Conférence en Mongolie, les pays partageant la même opinion ont pris conscience que s'aider mutuellement ne suffirait pas à assurer leur stabilité à long terme. La Conférence d'Oulan-Bator a mis en relief l'urgence à impliquer des partenaires non gouvernementaux pour renforcer les gouvernements démocratiques nouveaux ou rétablis. La société civile, les parlementaires internationaux, les gouvernements donateurs et le système des Nations Unies sont en effet des partenaires essentiels dans cet effort collectif.

Les Philippines souscrivent fermement à l'adoption par consensus du projet de résolution présenté par la Mongolie au titre du point 20 de l'ordre du jour. Comme elles l'ont fait par le passé, elles se porteront à nouveau coauteurs de ce projet de résolution. Comme il est indiqué dans le dispositif du projet de résolution, nous inviterons à nouveau le Secrétaire général à examiner les options pour renforcer l'appui fourni par le système des Nations Unies aux efforts des États Membres pour consolider la démocratie, y compris en créant un groupe de travail pour explorer les moyens de rendre la Conférence et son suivi plus efficaces et plus rentables.

Pour terminer, les conférences peuvent devenir des exercices académiques si leurs recommandations ne sont pas suivies ou si les engagements qui y sont pris ne sont pas mis en oeuvre. À cet égard, ma délégation se félicite de l'initiative énoncée plus tôt par S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie en faveur d'activités de suivi entre les conférences auxquelles les Philippines participeront activement.

Il serait également extrêmement utile si les textes issus de la Conférence d'Oulan-Bator, comprenant la Déclaration d'Oulan-Bator et le Plan d'action sur la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile, pouvaient être distribués aux gouvernements et aux secteurs concernés de la société civile par le biais des canaux d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Mekprayoonthong** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous avons appris avec satisfaction que l'appui offert s'est accru au fil des ans. Cet appui essentiel a contribué à la promotion des valeurs fondamentales de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'état de droit, de la responsabilité et de la participation des peuples aux niveaux national, régional et international.

Nous constatons également avec satisfaction le rôle de plus en plus important que joue l'Organisation des Nations Unies dans la fourniture d'assistance aux États, en particulier dans le domaine des processus électoraux et de la création de capacités institutionnelles dans les situations d'après-conflit.

Ma délégation souhaite remercier le Gouvernement mongol pour la chaleureuse hospitalité qu'il a offerte aux délégations qui ont participé à la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Oulan-Bator du 10 au 12 septembre 2003. Nous tenons également à féliciter le Gouvernement mongol pour l'excellente organisation de la Conférence.

Le fait que la Conférence ait attiré 119 pays participants et un grand nombre de représentants de la société civile ainsi que des parlementaires est une preuve que la démocratie est effectivement la forme de gouvernance la plus communément admise pour garantir une société participative et ouverte à tous qui assure la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples.

La Thaïlande figure parmi la trentaine de pays qui étaient représentés au niveau ministériel à la cinquième Conférence internationale. Le Président du Parlement thaïlandais a également conduit un groupe de parlementaires pour prendre part au Forum parlementaire, tenu en parallèle avec la Conférence. Vu les particularités inhérentes aux diverses sociétés, il serait bénéfique, à notre sens, que les pays partagent leurs meilleures pratiques afin d'enrichir le processus de démocratisation. Ma délégation juge donc très constructives les innovations proposées par le Forum parlementaire et le forum interactif de la société civile, en particulier la promotion d'une entente plus grande et d'un partenariat élargi entre les gouvernements, les parlements, la société civile et le système des Nations Unies. Nous appuyons la poursuite de ces dispositions novatrices aux conférences futures.

Ma délégation est d'avis que la démocratie ne représente qu'un moyen de parvenir à une fin – le bien-être de nos peuples. La consolidation de la démocratie aurait une incidence directe sur la promotion des droits de l'homme et de la sécurité humaine pour les peuples, ce qui permettrait de les mettre à l'abri de la misère et de la peur.

La bonne gouvernance est une composante essentielle d'une société démocratique. Tous les secteurs de la société devraient s'efforcer de cultiver une culture de responsabilité, de transparence et de respect de l'état de droit dans toutes leurs entreprises.

Se fondant sur notre expérience, le Gouvernement thaïlandais met un accent particulier sur la démarche « de l'extérieur vers l'intérieur » dans la formulation et la mise en oeuvre de sa politique. La démarche centrée sur le citoyen intègre les souhaits des personnes n'appartenant pas aux milieux gouvernementaux dans son programme politique et dans la mise en oeuvre de ce programme. En outre, elle est conforme à nos politiques nationales en matière de développement économique et social, qui placent le peuple au centre du développement. La transparence et une démarche qui encourage la participation des peuples se sont avérées mieux à même de servir les intérêts et de répondre aux besoins des peuples, contribuant ainsi à la prospérité économique et à la stabilité sociale du pays.

Au niveau international, la Thaïlande a contribué activement à jeter les bases solides d'une démocratie fondée sur un système politique pluraliste en accueillant la deuxième Conférence internationale des partis politiques asiatiques, tenue à Bangkok en novembre 2002. La Conférence a réuni avec succès les gouvernements et les partis d'opposition de la plupart des pays asiatiques en vue d'échanger des vues, des données d'expérience et des meilleures pratiques pour répondre aux besoins des populations.

Ma délégation accorde une grande importance au rapport final, à la Déclaration et au Plan d'action qui ont été adoptés par consensus à la cinquième Conférence internationale. Nous sommes pleinement attachés à la mise en oeuvre des mesures et des actions figurant dans la Déclaration et dans le Plan d'action.

Dans la mesure où promouvoir la démocratisation et la bonne gouvernance renforcerait les efforts nationaux visant au développement social et économique et contribuerait à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales, il est crucial que toutes les parties concernées consacrent une attention particulière et des efforts accrus au suivi de ce qui a été décidé à la cinquième Conférence internationale.

**M. Kazykhanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation attache une grande importance au point de l'ordre du jour à l'examen aujourd'hui. Depuis la première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Manille, une contribution sans précédent et substantielle a été apportée à l'édification des sociétés démocratiques. Le Kazakhstan rend hommage aux Gouvernements du Bénin, de la Mongolie, du Nicaragua, de la Roumanie et des Philippines d'avoir organisé les Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies. Ces forums ont été l'occasion de procéder à un large échange de vues et de poser les bases d'une consolidation plus poussée des démocraties nouvelles ou rétablies.

Le Kazakhstan est d'avis que la paix, la démocratie et le développement sont intrinsèquement liés, et que le respect des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, et la lutte contre toutes les formes de discrimination sont des éléments inaliénables de la démocratie. Ma délégation souscrit pleinement à la position exprimée par d'autres délégations selon laquelle il ne saurait y avoir d'alternative à la démocratie pour assurer la primauté du droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous remercions le Gouvernement mongol d'avoir accueilli avec succès la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies à Oulan-Bator du 10 au 12 septembre 2003. Le nombre important de participants et le haut niveau des délégations à la Conférence ont été la preuve de l'adhésion mondiale au processus de démocratisation aux niveaux national, régional et international.

C'est la claire manifestation des aspirations de tous les peuples à un ordre international fondé sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous espérons que l'Assemblée générale accordera son appui aux recommandations de la cinquième Conférence internationale afin de consolider davantage la démocratie aux niveaux national, régional et international.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport (A/58/392), qui offre un tableau d'ensemble des efforts déployés par le système des Nations Unies dans ce domaine. Nous reconnaissons l'assistance multiforme que fournit l'ONU aux démocraties nouvelles ou rétablies.

Depuis des années, l'Organisation contribue à édifier et à réformer des institutions nationales et à renforcer la capacité des corps législatifs dans les démocraties nouvelles ou rétablies. De nombreuses activités ont été réalisées par l'ONU dans le domaine de la réforme de l'État axée sur la protection des droits de l'homme. Une attention doit être accordée à la démocratie en tant que composante clef des missions de paix des Nations Unies.

Toutefois, en dépit des efforts encourageants déployés en la matière, la promotion de la démocratie dans le monde est confrontée à des difficultés nouvelles. L'attaque terroriste contre le Bureau des Nations Unies à Bagdad le 19 août 2003 a une fois de plus illustré la vulnérabilité et la fragilité du monde.

Nous sommes convaincus que l'ONU doit jouer un rôle efficace dans la promotion et le renforcement des démocraties dans le monde et dans l'instauration d'un environnement sûr pour les démocraties, où la paix, la prospérité et le développement durable sont garantis.

Au cours des 12 années écoulées depuis l'indépendance du Kazakhstan, des changements tout à

fait considérables ont eu lieu. Des réalisations dans les sphères économique et politique déterminent le présent et l'avenir de notre État. Mais la plus grande réussite consiste en la nouvelle mentalité de notre peuple, qui a adhéré aux réformes démocratiques, les a investies de sa confiance et en a assuré une promotion active.

À la différence d'autres pays où la démocratie a été bâtie sur la base d'une société civile développée, nous construisons tout à la fois la démocratie, la société civile et l'État. Tout en menant des réformes économiques, nous avons conduit des changements dans le système politique. Le rôle des institutions de la société civile a été considérablement renforcé. Des partis et mouvements politiques, ainsi que des médias indépendants, sont devenus des acteurs importants de la vie sociale de notre pays.

Les activités d'organisations non gouvernementales en faveur de la promotion de principes démocratiques dans la société méritent une mention particulière. Ces activités contribuent dans une large mesure à la promotion de valeurs progressistes, à une meilleure éducation politique de la population et au développement de la démocratie. Les organisations internationales et étrangères qui ont soutenu le Kazakhstan au cours des difficiles premières années de notre indépendance et continuent à le soutenir aujourd'hui méritent beaucoup de reconnaissance.

Le Kazakhstan a engagé un processus de démocratisation pour assurer un plein respect des droits de l'homme et des libertés personnelles, et empêcher toute forme de discrimination. Une conférence permanente formule des propositions pour une plus grande démocratisation et le développement de la société civile, ce qui a contribué à un approfondissement des processus démocratiques dans le pays.

Afin de trouver un juste équilibre dans les rapports entre les institutions de l'État et l'individu, un poste de médiateur a été créé au Kazakhstan. En d'autres termes, les réformes de libéralisation et les processus démocratiques sont devenus irréversibles au Kazakhstan. La voie politique que notre pays s'est tracée est très clairement définie : croissance soutenue de l'économie de marché, stabilité interne, démocratie et état de droit.

Nous ne serons en mesure d'atteindre nos objectifs stratégiques sur la voie de la prospérité de notre pays et du bien-être de notre peuple que grâce à des efforts conjoints et bien circonscrits, en nous appuyant sur un échange de vues constant entre tous les membres de la société, qui jouissent tous de droits égaux.

Le système des Nations Unies fournit aux États Membres une excellente occasion de travailler ensemble pour créer une véritable culture démocratique. Le Kazakhstan est fermement en faveur d'une stratégie coordonnée de l'ONU pour la promotion de la démocratie, du développement et de la paix, et notre pays se tient prêt à participer à ce processus.

**M. Requeijo Gual** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier et féliciter le Gouvernement mongol d'avoir organisé la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et pour sa détermination à assurer la plus large participation à cet événement. La Mongolie a décidé d'organiser un événement à caractère pluraliste, inclusif et participatif. C'est pourquoi le nombre des États qui se sont retrouvés à Oulan-Bator était sans précédent – 119 au total. Il est indéniable que ce mouvement a gagné en maturité. Son principal atout est sa nature toujours plus participative, qui le démarque de façon très significative d'autres démarches d'origine douteuse et caractérisées par la sélectivité et l'exclusion.

Le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies ne s'est pas fixé pour but d'imposer un dogme ni une vision unique de la démocratie. Au contraire, il est devenu, en majeure partie, un lieu de réunion consacré au débat et à la réflexion autour d'un sujet qui mobilise l'attention des hommes et des femmes depuis les temps de la Grèce antique.

La Conférence d'Oulan-Bator a notamment soulevé deux sujets d'une grande importance et d'une actualité brûlante : l'unilatéralisme comme menace pour la démocratie, et le contrôle oligopolistique des moyens d'information. La Conférence a débattu de l'opportunité d'établir une alliance entre les gouvernements, la société civile et l'Organisation des Nations Unies pour contrer toute nouvelle tendance à l'unilatéralisme. Il n'y a pas de tâche plus urgente et importante que la démocratisation des relations internationales, si l'on souhaite vraiment soutenir les efforts de nombreux peuples qui cherchent à consolider leurs systèmes démocratiques.

Ce mouvement, dit des « démocraties nouvelles ou rétablies », peut permettre des échanges et apporter un soutien aux efforts que déploient de nombreux peuples en vue de consolider leurs systèmes démocratiques, pourvu que ce mouvement reste fidèle à la voie qu'il a suivie jusqu'à présent – en continuant à assurer une large participation et une pluralité de points de vue dans les débats sur la démocratie, et en préservant un respect absolu des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Pour Cuba, l'essence même de la démocratie est que le peuple détienne le pouvoir, ce qui suppose l'exercice du pouvoir et la prise de décisions tant dans la sphère politique que dans les sphères économique, sociale et culturelle. Pourtant, certains tentent d'imposer un modèle unique de démocratie et de gouvernance, et cette initiative a pris racine au niveau international. Ce que l'on appelle « la démocratie libérale bourgeoise », qui semblerait avoir fonctionné, quoique avec de graves lacunes, dans les pays occidentaux, s'est révélée inadaptée dans d'autres contextes. Il ne serait pas possible d'argumenter de façon convaincante que ce modèle soit universellement supérieur. Aujourd'hui, comme au cours des moments de pire obscurantisme de l'histoire de l'humanité, certains tentent de condamner et punir tous ceux qui ne se soumettent pas à leurs dogmes et émettent une opinion divergente. Dans les tentatives visant à imposer comme fondement de la démocratie une définition restrictive limitée aux seuls droits civiques et politiques, il a été oublié que la démocratie est, avant toute chose, le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. La démocratie est une participation réelle et quotidienne à l'exercice du pouvoir et à la prise de décisions dans tous les domaines de la société. Elle ne peut exister sans liberté, sans participation populaire, sans justice sociale, sans bien-être individuel et collectif, sans solidarité humaine. La souveraineté doit être détenue par le peuple et, sans indépendance nationale, il n'y a aucune souveraineté. Sans l'exercice de droits économiques et sociaux, il ne peut y avoir de démocratie. Une vraie démocratie ne devrait pas institutionnaliser la défense des plus avantagés et des plus riches, au détriment des plus nécessiteux.

Le multipartisme ne signifie pas la démocratie, et le multipartisme n'est pas une condition indispensable à l'existence de la démocratie. Il existe de nombreuses situations caractérisées par une pléthore de partis politiques et où il n'y a pourtant ni démocratie ni participation populaire, où l'abstention est le principal électeur. Ce modèle a fait proliférer de nombreux maux, entre autres le clientélisme, la démagogie, l'achat de voix, la fraude électorale, la corruption, les détournements de fonds et le favoritisme.

Au sein du monde industrialisé et riche, de nombreux citoyens remettent en cause le modèle de démocratie libérale que certains souhaitent imposer. Ces citoyens estiment qu'ils ne bénéficient pas d'une participation aux processus de prise de décision, qu'ils sont manipulés au cours des campagnes électorales et par les médias, que le modèle est élitiste et que les politiciens manquent d'envergure et ne tiennent pas leurs promesses électorales.

Nous sommes également préoccupés par la multiplication des limites imposées à l'exercice des droits civils et politiques les plus fondamentaux dans un grand nombre de pays industrialisés sous prétexte que ces restrictions s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Cette question a particulièrement soulevé l'inquiétude lors de la Conférence.

Cuba est fière d'être une démocratie profondément populaire et participative, sans partis électoraux pour jouer les intermédiaires politiques. Il s'agit d'une démocratie où la population exerce le pouvoir et où le bien-être individuel et collectif ainsi que la solidarité sont des valeurs fondamentales. Dans mon pays, les institutions politiques ont été conçues pour permettre la participation et le contrôle populaires les plus larges possibles. Notre expérience est le résultat de notre histoire propre.

À Cuba, tous les citoyens de plus de 16 ans ont le droit de vote et peuvent donc élire leurs représentants ou être élus. Les candidats sont directement nommés par les électeurs lors d'assemblées publiques et non par des partis politiques. Nul besoin de campagnes électorales discriminatoires, diffamatoires et truquées où des millions de dollars sont dépensés. L'intégrité et la transparence des élections sont totales, notamment grâce au dépouillement public des bulletins de vote, qui peut s'effectuer sous le regard de la presse nationale et étrangère, des diplomates, des touristes et de quiconque le souhaite. Pour être élu, il faut remporter la majorité. Les élections sont libres, le scrutin est secret et les bulletins de vote sont tous égaux. Tous les représentants de l'État sont élus pour

un mandat renouvelable. Tous les candidats élus sont tenus de rendre compte de leurs actes et peuvent être révoqués à tout moment. Les députés et les représentants ne perçoivent aucun salaire. Traditionnellement, le taux de participation aux élections est de quelque 95 %.

En dernier lieu, nous ne pouvons manquer d'observer que la démocratie se heurte, d'une manière ou d'une autre, à des contraintes, à des difficultés et à des défis au Nord aussi bien qu'au Sud.

*La séance est levée à 18 h 5.*